



D.2024.04.03.8.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 3 Avril 2024

8 – GESTION DU PATRIMOINE

8.1 – Gestion patrimoniale du parc BIV bus – Compléments et obsolescence : approbation du programme.

L'an deux mille vingt quatre, le trois avril, dans la salle Métropole à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (à M. Bolzan)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (à M. Briand)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (à M. Lattes)	
OCHOA Nina		X (à M. Jop)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent		X (à M. Lubac)	
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (à M. Suaud)	

1) Le parc de BIV bus

Les Bornes d'Information Voyageur (BIV) du réseau bus sont une composante capitale de l'accès à l'information sur notre réseau. Elles donnent un accès simple et direct aux horaires de passage, sans nécessiter de smartphone et sont appréciées par de nombreux publics.

Le parc de BIV bus est actuellement constitué de 390 BIV dont :

- 290 BIV ElanCité, de dernier modèle
- 70 BIV Ineo, à traiter en obsolescence
- 30 BIV Solari, à traiter en obsolescence.

2) Gestion patrimoniale du parc

Ce programme intègre :

- Le remplacement des anciennes BIV non pourvues de fonction vocale dans les PEM.
- Les opérations de traitement d'obsolescence.
- Les BIV supplémentaires sur les Linéos et les lignes structurantes déjà déployés, motivées par une fréquentation accrue.
- Les changements de configuration (solaire ou Batterie Longue autonomie) pour les BIV définitivement déconnectées de l'éclairage public.

Il ne comprend pas :

- Les déploiements liés aux nouveaux projets (Linéo, ligne C)
- Le remplacement du parc de BIV Tramway.

Il s'appuiera sur les marchés suivants :

- Accord cadre AC2022-0263 pour la dépose
- Marché M2021-0176 pour la fourniture/pose
- Marché M2023-0162 pour l'AMO.

3) Estimation financière pluriannuelle

		2024	2025	2026	2027	2028	2024-2028
Remplacement des anciennes BIV non pourvues de fonction vocale dans les PEM	Colomiers	3					
	UPS	2					
	La Vache	7					
	Borderouge	12					
	Balma-Gramont	3					
	Jeanne d'Arc	8					
	Jolimont	1					
BIV suppl. sur les Linéos et demandes territoires		5	5	5	5	5	
Opérations de traitement d'obsolescence	Obso. BIV Solari			30			
	Obso BIV Ineo				70		
Nombre de BIV		41	5	35	75	5	161
<i>Coûts</i>	<i>Coût dépose - GC</i>	31 000 €	0 €	35 000 €	75 000 €	0 €	
	<i>Coût fourniture - pose</i>	261 000 €	30 000 €	300 000 €	660 000 €	30 000 €	
	<i>Coût AMO</i>	30 000 €	10 000 €	20 000 €	40 000 €	10 000 €	
	Étude BLA/Obso. Modem	120 000 €	0 €	0 €	0 €	0€	
Coût total		442 000 €	40 000 €	355 000 €	775 000 €	40 000 €	1 652 000 €

Il est donc proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver le programme de gestion patrimoniale du parc BIV bus – Compléments et obsolescence pour un montant de 1,65 M€ H.T. de 2024 à 2028.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE le programme de gestion patrimoniale du parc BIV bus – Compléments et obsolescence pour un montant de 1,65 M€ H.T. de 2024 à 2028.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES